



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

J'ai le plaisir de vous informer qu'au cours de sa séance du **30 septembre 2025**, le Conseil Municipal d'Arc en Barrois a validé le Projet Éducatif Territorial tel qu'énoncé ci-dessous.

« Le Projet Éducatif Territorial (PEDT), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. » (Extrait doc national).

Depuis la signature du premier PEDT en 2016, et afin d'harmoniser au mieux le dispositif et de créer une cohérence des différents services proposés par les acteurs éducatifs, nous avons opté de prendre en charge l'organisation des activités péri **et extrascolaire-scolaires**. La Commune d'Arc en Barrois prend en charge **l'intégralité** de l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs à compter du 1er janvier 2022.

Depuis plus de 25 ans, la Commune s'est fortement investie dans tous les programmes d'accompagnement du temps de l'enfant concrétisant ainsi ses objectifs en matière de politique jeunesse. **Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Il veut répondre aux valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations. De plus**, en assurant, notamment en fin d'après-midi, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, le dispositif facilite les organisations familiales. Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de

l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires. C'est un point particulièrement important dans le milieu rural confronté à un manque de locaux, d'équipements ou d'animateurs qualifiés. Nous avons ainsi pu trouver des solutions de coopération entre communes.

Axes privilégiés :

- Volonté de fédérer les différents acteurs du territoire,
- Volonté de favoriser l'accès aux loisirs pour tous,
- Cohérence permettant une plus-value qualitative sur l'offre éducative,
- Volonté de diversifier les actions proposées,
- Respect des normes légales en vigueur (locaux et équipe d'encadrement) en vue d'une sécurisation optimum des actions.
- **Mutualisation des moyens sur les temps d'accueil et de transmission de connaissance.**

Objectifs en direction des enfants et des jeunes :

- Développement physique et intellectuel,
- Découverte, acquisition et développement des capacités personnelles,
- Connaissance de soi et positionnement entre possibilités et limites,
- Développement sociologique,
- Développer le vivre ensemble, la sociabilisation,
- Acquérir et développer des réflexes de coopération (projet de groupe),
- Accroître l'autonomie, la responsabilisation,

Validé le 30/09/2025

Le Maire
Philippe FREQUELIN



MAIRIE d'ARC EN BARROIS
2 Place Moreau - 52210 Arc-en Barrois
Tél : 03 25 02 51 33 // Fax : 09 70 06 11 06
secretariat@arc-en-barrois.com
www.arc-en-barrois.com